

DIFFUSION RESTREINTE

TD_KIGALI_1994_00284.txt

Wed May 20 21:17:56 2020 1

A7000000005731D146011C.34T\000=3-DS
-4DAM
-CM5 CMB 3NU 2DJ 3STR CMC CM4 2DIP
- DIFF PR3 PR4 PR5

TD KIGALI 284

LE 31 MARS 1994
KGLI LE 31/03/94 A 17H44

ROUTINE
CHIFFRE DIFFUSION RESTREINTE
ORIGINE : L'AMBASSADEUR
NB : DISTRIBUTION SERVICES
AD DIPLOMATIE 284
CQ MINDEFENSE PARIS 76
CQ BRUXELLES 47
CQ DAR ES SALAM 48
CQ KINSHASA 49
CQ WASHINGTON 54
NB : SERVIR : DAM - NU - CM5 - CMB - PR4 - PR5
TXT

CQ MINCOOP PARIS 129
CQ ARMEES PARIS 69
CQ BUJUMBURA 69
CQ KAMPALA 51
CQ NAIROBI 52
CQ DFRA NEW YORK 67

OBJET : SITUATION POLITIQUE AU RWANDA.

RESUME : UNE MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS AVANT LE DEBAT AU CONSEIL DE SECURITE EST PEU PROBABLE. MAIS LES DISCUSSIONS SE POURSUIVENT POUR REGLER LES DERNIERS PROBLEMES EN SUSPENS.

X X X

TEXTE : LE FPR CONTINUE DE S'OPPOSER A L'ENTREE DE LA CDR DANS L'ASSEMBLEE NATIONALE DE TRANSITION. PEU APRES SA RENCONTRE AVEC LE REPRESENTANT SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL ET LES OBSERVATEURS, IL A PUBLIE UN COMMUNIQUE REITERANT SA POSITION, TOUT EN SE REJOUISSANT DU FAIT "QUE LA CDR MANIFESTE UN CERTAIN INTERET A FAIRE PARTIE DES INSTITUTIONS DE TRANSITION ET PARTANT QU'ELLE SE RESOUD A ETRE LIEE PAR LE CODE D'ETHIQUE POLITIQUE AINSI QUE LA LETTRE ET L'ESPRIT DE L'ACCORD DE PAIX D'ARUSHA". SELON CERTAINES INDICATIONS, CETTE QUESTION FERAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS AU SEIN DU FPR, OPPOSANT LES RESPONSABLES PRESENTS A KIGALI PLUS ENCLINS AU COMPROMIS A CEUX RESTES A MULINDI QUI CAMPERAIENT SUR UNE POSITION INTRANSIGEANTE.

LA CDR, POUR SA PART, A ADRESSE UNE NOUVELLE LETTRE AU PREMIER MINISTRE, CONFIRMANT QU'ELLE A DECIDE D'ADHERER A L'ACCORD D'ARUSHA ET DE LE RESPECTER EN VUE DE CONTRIBUER A ASSEOIR LA BASE POUR UNE PAIX REELLE ET POUR LA RECONCILIATION NATIONALE". A LA SUITE DE L'ASSASSINAT DE L'UN DE SES MILITANTS, LA NUIT DERNIERE, LE PARTI A LANCE UN APPEL AU CALME, DEMANDANT A SES ADHERENTS DE NE PAS CEDER A UNE PROVOCATION QUI VISE A LA DISQUALIFIER EN SUSCITANT DE NOUVELLES VIOLENCES.

IL SEMBLE QUE LE FPR CRAIGNE NOTAMMENT QUE LE PROBLEME DE LA CDR NE SOIT PAS LE DERNIER ET QUE D'AUTRES OBSTACLES SURGISSENT POSTERIEUREMENT. LE CHEF DE L'ETAT A DONC ADRESSE LE 23 MARS UNE LETTRE A M. BOOH-BOOH, APPROUVANT LA DECLARATION DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE. AVEC L'ACCORD DU DIRECTEUR DE CABINET DU PRESIDENT HABYARIMANA, LE REPRESENTANT SPECIAL A INDIQUE PUBLIQUEMENT QUE LE PRESIDENT S'ETAIT ENGAGE A METTRE EN PLACE LES INSTITUTIONS UNE FOIS LE DERNIER OBSTACLE, L'ADMISSION DE LA CDR, LEVE.

ENFIN, LES PARTIS POLITIQUES D'OPPOSITION (MDR, PL, PSD, PDC) ONT PUBLIE AUJOURD'HUI UNE DECLARATION EXPRIMANT LEUR VOLONTE DE CONTRIBUER A UN REGLEMENT DE CE PROBLEME./.

MARLAUD

DIFFUSION RESTREINTE

①